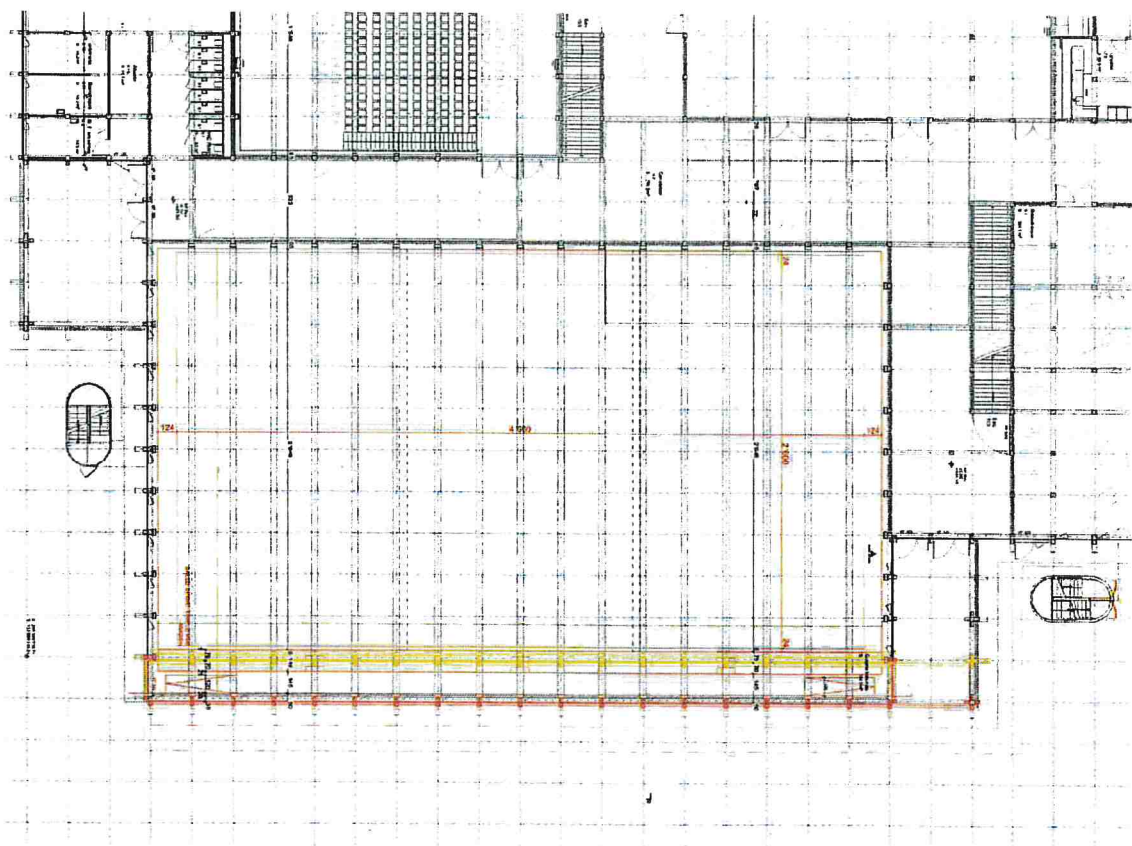
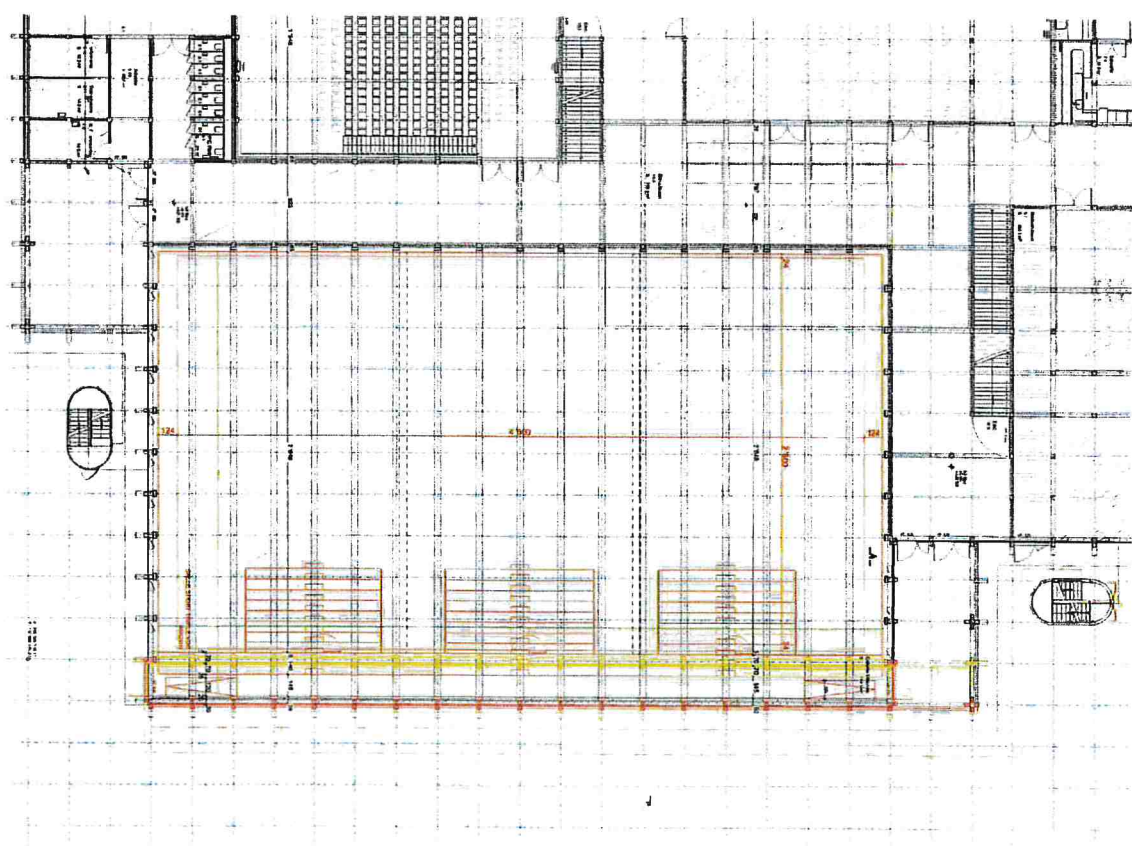




Tribunes non déployées

Plan de la salle de sport - échelle 1/200 - Rez de Chaussée



Tribunes déployées

Plan de la salle de sport - échelle 1/200 - Rez de Chaussée



Tribunes non déployées

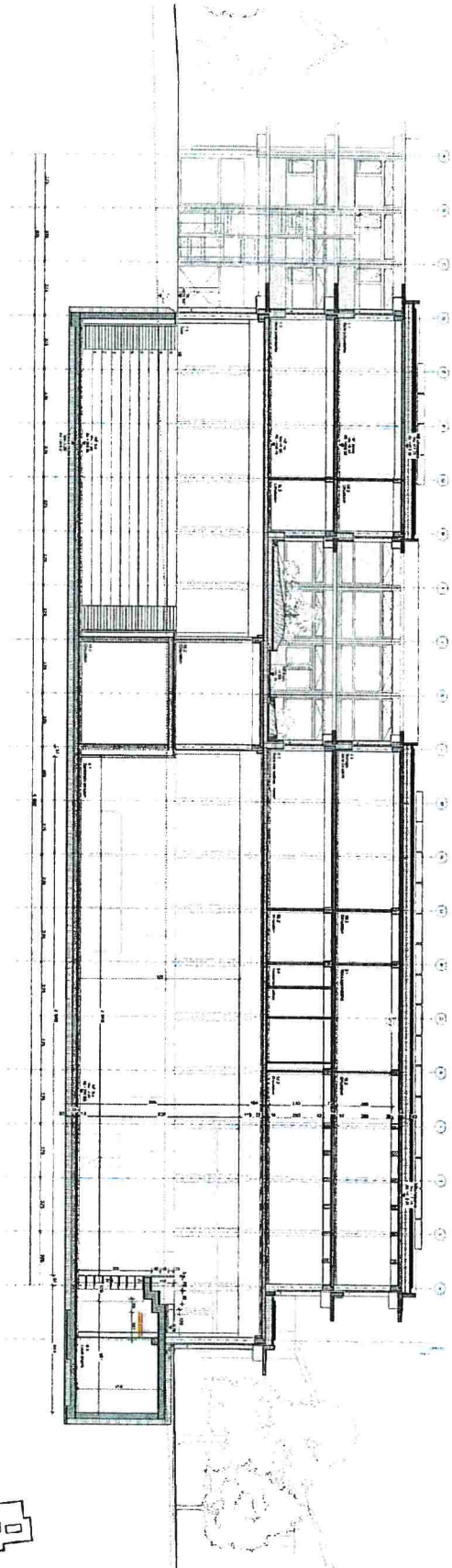
Plan de la salle de sport - échelle 1:200 - Sous-Sol



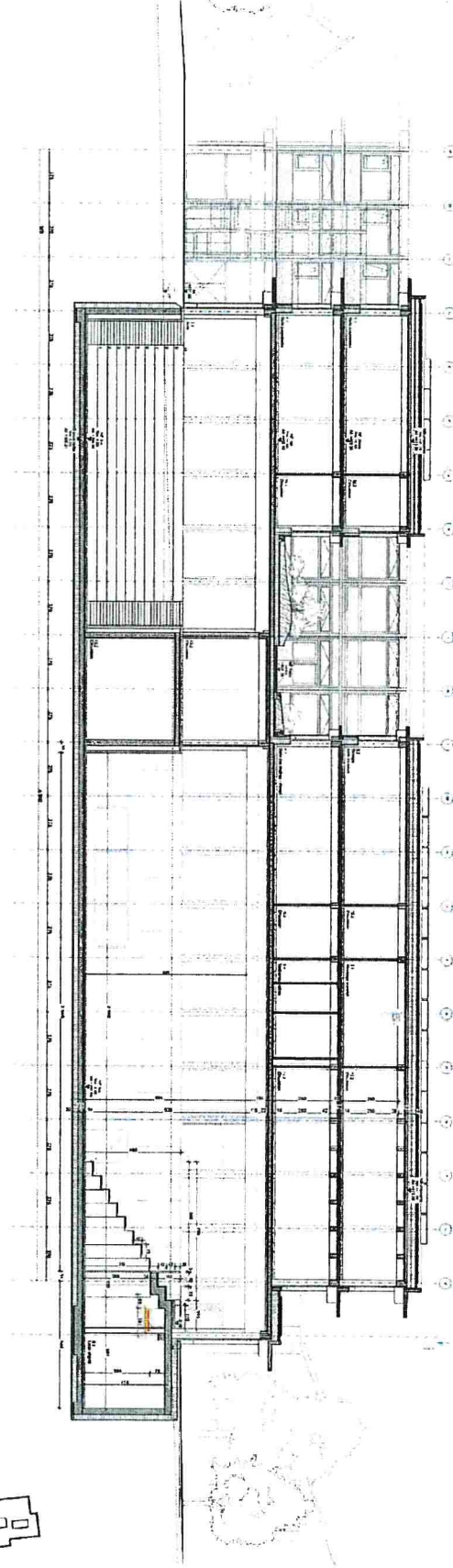
Tribunes déployées

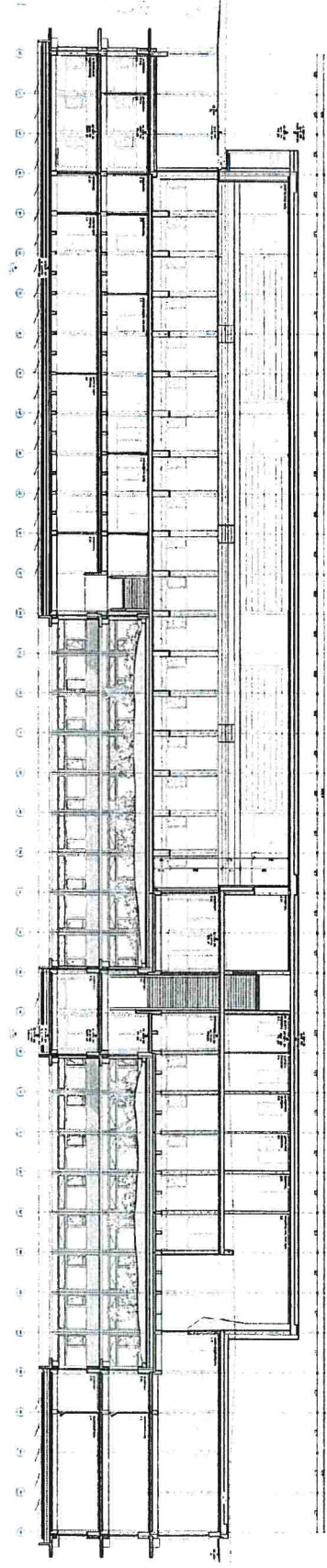
Plan de la salle de sport - échelle 1:200 - Sous-Sol

Tribunes non déployées

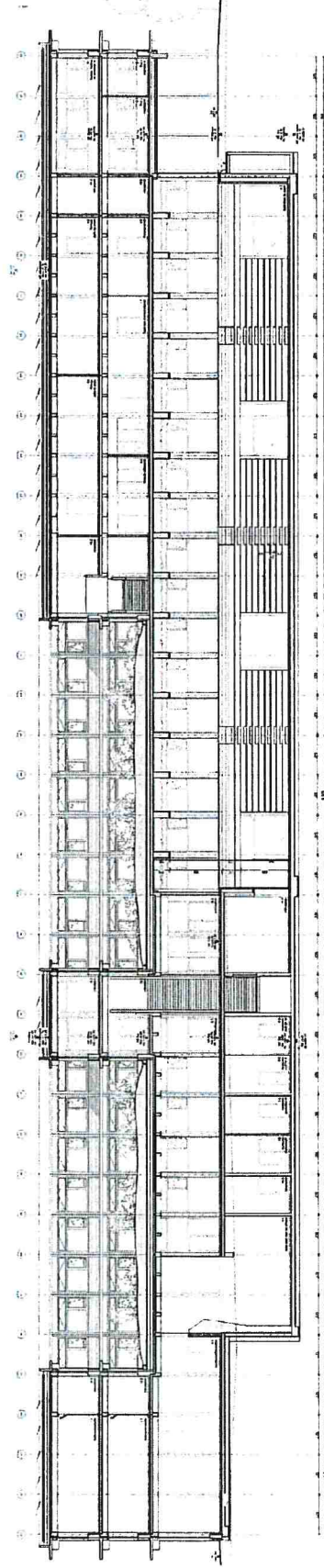


Tribunes déployées





Tribunes non déployées



Tribunes déployées

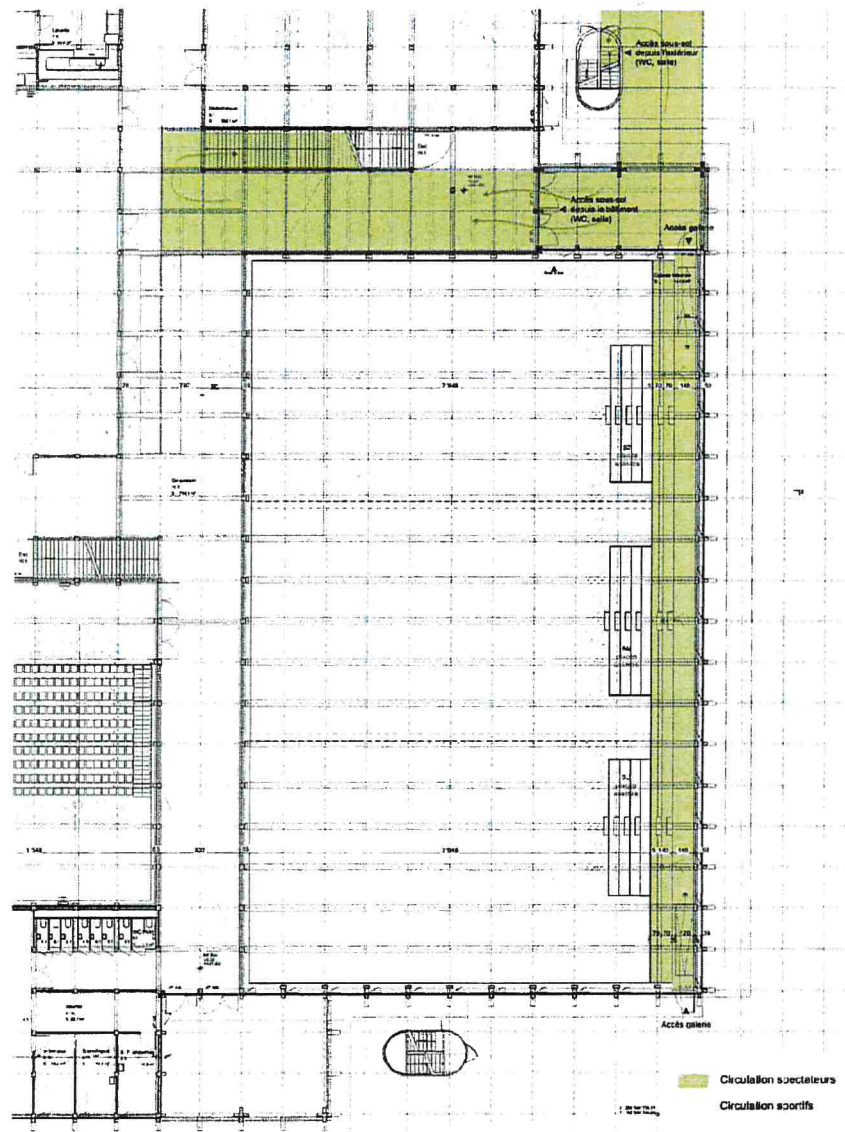


Schéma des circulations salle de sport - échelle 1:200 - Rez de Chaussée

Rez-de-chaussée

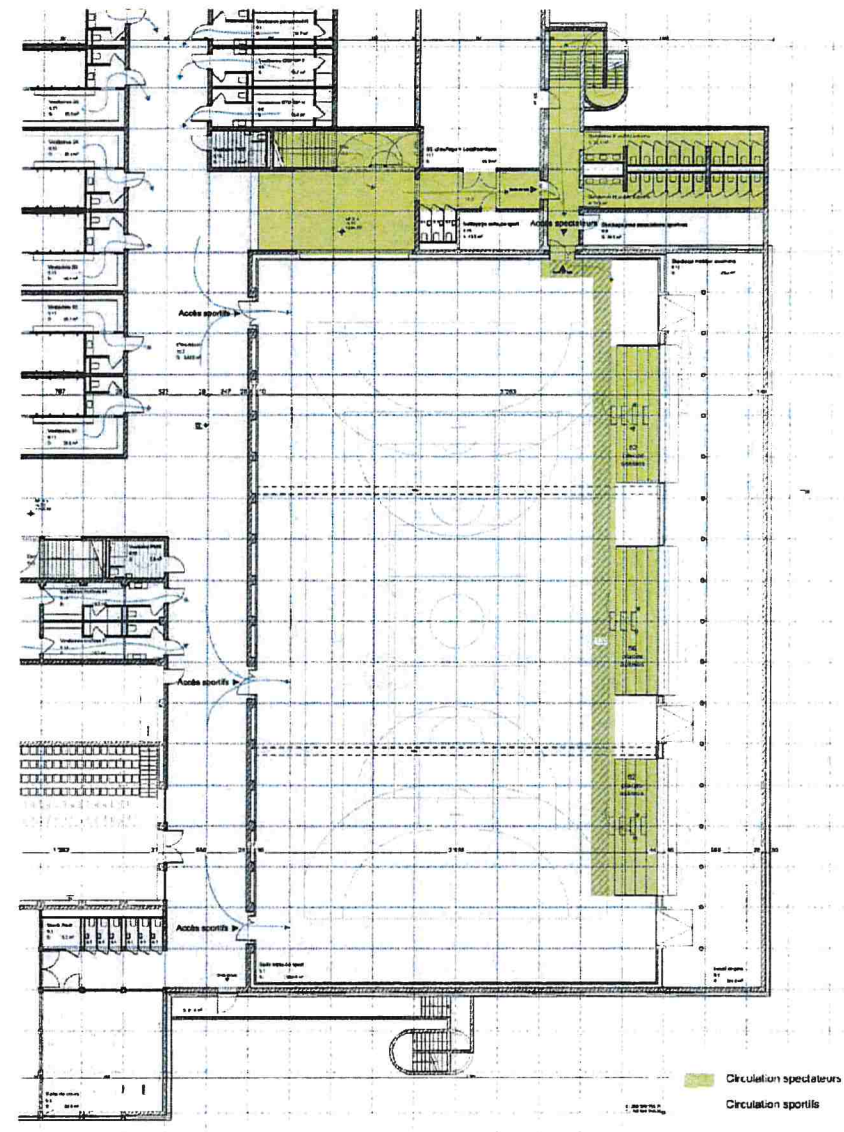


Schéma des circulations salle de sport - échelle 1:200 - Sous-Sol

Sous-sol

AFFAIRE 598-SYMNASE DU CHABLAIS
 NO ETAT DE VAUC
 DATE 24.10.2022
 VERSION V2

Giorgis
 Rodriguez
 Architectes

AMENAGEMENT SALLE TRIPLE DE SPORT AVEC TRIBUNES ESCAMOTABLES TELESCOPIQUES_DISCIPLINES PRATICABLES SELON DEPLOIEMENT DES TRIBUNES

CREATION D'UNE GALERIE ET DE TROIS TRIBUNES ESCAMOTABLES TELESCOPIQUES (300 PLACES ASSISES AU MAXIMUM). AUGMENTATION D'UNE TRAME DE L'EMPRISE DU REZ-DE-CHAUSSEE

A B C								
Discipline		Dimensions de la surface de jeu	Surface brute (y compris dégagement de sécurité)	Hauteur libre minimum	Variante selon plans du 24.10.2022 Dimensions salle : 28.48 x 48.48 x 9.28 m *			
					Nombre de terrains	Places assises Galerie	Places assises Tribunes mobiles	Places assises Tot.
Unihockey national	Grand terrain	40.00 x 20.00 m	41.00 x 28.00 m ***	5.50 m	1	130		130
	Petit terrain	24.00 x 14.00 m	25.00 x 15.00 m	5.50 m	3	130		130
Football de salle		40.00 x 20.00 m	44.00 x 24.00 m	7 m	1 terrain en longueur	130		130
Handball		40.00 x 20.00 m	44.00 x 23.50 m ***	7 m	1 terrain en longueur	130	40	170
Tennis	Simple	23.77 x 8.23 m	39.57 x 15.55 m	9 m	-	-	-	-
	Double	23.77 x 10.37 m	39.57 x 18.29 m	9 m	-	-	-	-
	Simple écoles	23.77 x 8.23 m	39.57 x 15.55 m	8 / 9 m **	1 terrain en longueur *	130	180	290
	Double écoles	23.77 x 10.37 m	39.57 x 18.29 m	8 / 9 m **	1 terrain en longueur *	130	180	290
Badminton	International / National	13.40 x 6.10 m	17.40 x 10.10 m	9 m	-	-	-	-
	Régional	13.40 x 6.10 m	15.40 x 7.10 m	9 m	-	-	-	-
	Local	13.40 x 6.10 m	15.40 x 5.70 m	9 m	-	-	-	-
	Ecoles	13.40 x 6.10 m	15.40 x 5.70 m	8 / 9 m **	3 terrains dans salle 3	80	130	210
Basketball	International / National	28.00 x 15.00 m	32.00 x 21.50 m ***	7 m	1 terrain en longueur	88	180	258
	Régional	28.00 x 14.00 m	28.00 x 18.00 m	7 m	1 terrain en longueur	88	180	258
	Local	24.00 x 13.00 m	28.00 x 15.00 m	7 m	3	130	-	130
Volleyball	International	18.00 x 9.00 m	34.00 x 20.50 m ***	12.50 m	-	-	-	-
	National LNA	18.00 x 9.00 m	30.00 x 15.50 m ***	7 m	1 terrain en longueur	80	182	272
	National LNB	18.00 x 9.00 m	24.00 x 12.00 m	7 m	3	80	192	272
	Régional	18.00 x 9.00 m	21.00 x 12.00 m	7 m	3	130		130
Gymnastique rythmique		13.00 x 13.00 m	15.00 x 15.00 m	9 m	1	108	112	220

NOTES :

* Moins 1.20 m dans salles latérales (A et C), au droit des paniers basket et anneaux compétition.

** Hauteur des salles VDB entre 8 et 9 m, selon Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations techniques sportives, édité par le SEPS en février 2012.

*** Y compris dégagement de sécurité pour chaise de l'arbitre et bancs des joueurs.

BASES LEGALES :

201 - Salles de sport - Principes de planification, édité par l'Office fédéral du sport (OFSP) en octobre 2008.

Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations techniques sportives, édité par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) en février 2012.

AFFAIRE 595-GYM NASE DU CHABLAIS
 MO ETAT DE VAUD
 DATE 24.10.2022
 VERSION V2

Giorgis
 Rodriguez
 Architectes

AMENAGEMENT SALLE TRIPLE DE SPORT AVEC TRIBUNES ESCAMOTABLES TELESKOPIQUES, CALCUL PLUS-VALUE $\pm 10\%$ PAR RAPPORT AU DEVIS DU 07.09.2022

CREATION D'UNE GALERIE ET DE TROIS TRIBUNES ESCAMOTABLES TELESKOPIQUES (300 PLACES ASSISES AU MAXIMUM). AUGMENTATION D'UNE TRAME DE L'EMPRISE DU REZ-DE-CHAUSSEE

Création d'une galerie pour l'accès des spectateurs aux tribunes depuis l'extérieur (130 places fixes) -> augmentation d'une trame de l'emprise du sous-sol et du rez-de-chaussée -> augmentation du développé des façades.

Aménagement de trois tribunes escamotables télescopiques dans la Salle triple de sport (450 places assises mobiles) accessibles depuis le niveau du sous-sol.

Occupation de la Salle de sport (limitée à 300 personnes -> pas de désenfumage obligatoire).

Création de toilettes publiques enterrées et d'un local de stockage pour les associations sportives, hors du volume chauffé, avec accès depuis la cage d'escalier de secours, à l'Est du bâtiment.

Surface de Plancher (SP) : 16 118.4 m² -> + 158 m² par rapport aux plans du projet du 12.09.2022 (+1%)

Volume bâti : 79 879.3 m³ -> + 671.8 m³ par rapport aux plans du projet du 12.09.2022 (+1%)

Développé des façades : 5 654 m² -> + 25.8 m² par rapport aux plans du projet du 12.09.2022 (+0.5%)

CFC	Désignation des travaux	Descriptif	Devis Estimatif ARCH (HT)	Devis Estimatif ARCH (TTC)	Devis Arrondi ARCH (TTC)
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		-	-	-
2	BÂTIMENT		1 287 336.00	1 386 459.60	1 384 000.00
201	Fouilles en pleine masse	PV pour augmentation du volume excavé	54 000.00	58 158.00	58 000.00
209	Divers réserves	Réserve 10% CFC 2	128 733.60	138 645.99	139 000.00
211	Travaux d'entreprise de maçonnerie	PV pour augmentation volume bâti au sous-sol, y compris isolation	79 500.00	85 621.50	85 000.00
212	Constructions préfabriquées en béton-maçonnerie	PV pour piliers préfabriqués dans Local engins de la Salle triple de sport	28 700.00	30 809.90	31 000.00
213	Construction en acier	PV pour augmentation portée charpente métallique de la Salle triple de sport	285 000.00	285 405.00	285 000.00
214	Construction bois	PV pour adaptation structure (prolongation des portées de la charpente bois)	23 000.00	24 771.00	25 000.00
221	Fenêtres, portes extérieures	PV pour deux portes d'accès à la galerie de la Salle triple de sport + hausse cadres sur façade à l'axe W	30 000.00	32 310.00	32 000.00
222	Ferblanterie	PV pour ferblanterie toiture plate végétalisée, sur la galerie de la Salle triple de sport	21 500.00	23 155.50	23 000.00
224	Couverture	PV pour complexe toiture plate végétalisée, sur galerie Salle triple de sport + étanchéité pied de façade et radier	83 000.00	87 851.00	88 000.00
228	Fermetures extérieures, protections solaires	PV pour stores devant éléments supplémentaires de la galerie de la Salle triple de sport	2 110.00	2 272.47	2 000.00
232	Installations à courant fort	PV pour motorisation fenêtres supplémentaires Salle triple de sport + entraînement tribunes escamotables télescopiques	56 000.00	59 312.00	60 000.00
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	PV pour adaptation installations et débits ventilation de la Salle triple de sport	95 000.00	102 315.00	102 000.00
250	Installations sanitaires	PV pour appareils sanitaires supplémentaires + adaptation conduites et isolation	161 000.00	173 397.00	173 000.00
272	Ouvrages métalliques	PV pour garde corps intérieur galerie de la Salle triple de sport	28 000.00	30 156.00	30 000.00
273	Menuiserie	PV pour revêtement bois tribunes escamotables télescopiques de la Salle triple de sport + menuiserie toilettes publiques	58 000.00	63 543.00	64 000.00
281	Revêtements de sol, chapas	PV pour revêtement de sol supplémentaires dans toilettes publiques, Local engins et galerie de la Salle triple de sport	36 580.00	39 396.66	39 000.00
282	Revêtements de parois	PV pour revêtement de parois des toilettes publiques	12 500.00	13 462.50	13 000.00
283	Faux-plafonds	PV pour faux-plafonds supplémentaires dans la Salle triple de sport	12 500.00	13 462.50	13 000.00
280	Honoraires (architecte et ingénieurs)	Estimation honoraires complémentaires architecte et ingénieurs	259 945.00	279 980.77	280 000.00
3	ÉQUIPEMENT D'EXPLOITATION		233 205.00	251 161.79	251 000.00
309	Divers réserves	Réserve 10% CFC 3	23 320.50	25 116.18	25 000.00
358	Equipements fixes	PV pour tribunes escamotables télescopiques et rideaux de séparation de la Salle triple de sport	233 205.00	251 161.79	251 000.00
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		-	-	-
5	FRAIS SECONDAIRES - COMPTE D'ATTENTE	Pourcentage CFC 1, 2, 3, 4	20 375.24	21 944.13	22 000.00
6	RÉSERVE / DIVERS ET IMPRÉVUS	Pourcentage CFC 1, 2, 3, 4, 9	61 079.07	65 782.16	66 000.00
9	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION		6 436.88	6 932.30	7 000.00
909	Divers réserves	Réserve 10% CFC 3	643.67	693.23	7 000.00
98	Œuvre d'art (selon RIABE, art. 4)	0.5% CFC 2	6 436.88	6 932.30	7 000.00
COÛT CIBLE TTC (TOTAL DES TRAVAUX 1-9)			1 608 430.98	1 732 280.16	1 730 000.00
RÉSERVES			152 697.67	164 455.39	165 000.00
COÛT PLAFOND TTC (TOTAL DES TRAVAUX 1-9 INCL. RÉSERVES)			1 761 128.65	1 896 735.55	1 895 000.00

Giorgis Rodriguez
 Architectes SARL
 François Maunier 1
 CH - 1127 Carouge
 +41 (0)22 700 81 85
 www.giorgisrodriguez.ch


**Service de l'éducation
physique et du sport**

 Ch. de Maillefer 35
CH-1014 Lausanne


Commune d'Aigle		SPORT		IN	
Repondu le		PSEU		CONC	
1. GD	PO	BR	BT	VO	
	CH	SOC	FC	FEU	
2. MA		01 FEV. 2023		visa	
		CC		Pilier	
3. JLD	4. SMO	5. FC		1	2
		C		3	4

 Monsieur
 Grégory Devaud
 Syndic
 Commune d'Aigle
 Administration communale
 Chemin du Grand-Chêne 1
 1860 Aigle

Réf. : NI / bj

Lausanne, le 30 janvier 2023

**Salle de sport triple du futur gymnase d'Aigle : adaptations aux besoins du
sport associatif local – Lettre d'intention**

Monsieur le Syndic,

Nous avons eu différents échanges concernant l'objet en titre, à savoir l'adaptation des salles de sport du futur gymnase d'Aigle aux besoins du sport local et régional. En effet, la Direction Générale des Infrastructures et du Patrimoine a pour mandat de construire les infrastructures nécessaires à l'enseignement pris en charge par le Canton (celles liées à l'enseignement postobligatoire), mais pas pour mandat de tenir compte des besoins du sport associatif local (mise sur pied d'entraînements, organisation de compétitions et de championnats).

Par contre, la promotion du sport fait partie des missions du Service de l'éducation physique et du sport. C'est la raison pour laquelle Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, en charge de la politique sportive, va proposer au Conseil d'Etat que le Canton participe à l'avenir aux surcoûts générés par les nécessaires adaptations au sport local des salles cantonales construites pour les établissements de la scolarité postobligatoire (gymnases et écoles professionnelles). Cette participation prendrait les contours suivants :

- 60% de subvention cantonale par l'entremise du Fonds d'Utilité Publique du Conseil d'Etat (part sport) sur les surcoûts directement liés aux besoins sportifs, jusqu'à un plafond admissible de coûts de fr. 2'500'000.-, ce qui représente une subvention cantonale maximale de fr. 1'500'000.-.

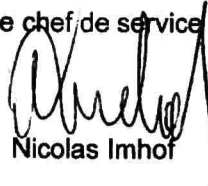
Il convient de relever que cette aide financière ne sera effective qu'après la décision formelle du Conseil d'Etat. Celle-ci interviendra ultérieurement, à la suite du dépôt d'une demande officielle de votre part accompagnée de tous les documents utiles à la prise de décision (présentation du projet, présentation précise des surcoûts, budget, plan de financement, échéancier, etc.). Le présent courrier n'a donc pas valeur de décision formelle, mais bien de témoignage d'une intention ferme de la cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport de monter cette proposition au Conseil d'Etat lorsque nous serons munis d'une demande effective et complète déposée au moyen du formulaire officiel que nous pourrions vous faire parvenir par e-mail sur demande. Le Conseil d'Etat, seul compétent en la matière, se prononce sur les demandes de soutiens financiers par l'entremise du Fonds d'Utilité Publique 4 fois par année.

Vous pouvez faire état du présent courrier devant votre Conseil Municipal et votre Conseil communal, accompagné des conditions qui l'accompagnent.

Je précise aussi que, outre cet éventuel soutien financier via le Fonds d'Utilité Publique du Conseil d'Etat, vous pouvez déposer une demande à la Fondation du Fonds du sport vaudois par l'entremise de sa plate-forme OCTOPUS (www.fondsdusportvaudois.ch), celle-ci étant également susceptible d'apporter un subside, qui viendrait s'ajouter à celui du Conseil d'Etat.

En espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, mes salutations distinguées.

Le chef de service


Nicolas Imhof